



CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

CADRE DE RÉPONSE

Pour la région Midi-Pyrénées

I- METHODOLOGIE

Organisation de la concertation en Midi-Pyrénées :

La démarche retenue conjointement par la DRAAF et le Conseil Régional, a été centrée sur :

- un appel élargi à contributions écrites (45 destinataires du questionnaire)

- une réunion de **restitution finale de la concertation régionale « Ambition Bio 2017 »** organisée le **Mardi 5 mars 2013 matin** avec l'ensemble des acteurs concernés par cette concertation régionale :
 - Présentation du diagnostic sur l'agriculture biologique en Midi-Pyrénées
 - Synthèse des contributions régionales et analyse des propositions

40 personnes présentes lors de la restitution régionale qui a réuni des acteurs de toute la filière AB : organismes d'expérimentation, de formation, de développement, des représentants de producteurs, des coopératives, des industriels, de la distribution, des consommateurs, de la certification AB, de l'INAO, du foncier agricole, les consulaires, les conseils généraux, la ville de Toulouse, les administrations, l'agence de l'eau, ...

Résultats de la concertation régionale « Ambition Bio 2017 » :

Elaboration d'un diagnostic régional :

[Voir annexe 1](#) : diaporama Présentation du diagnostic sur l'agriculture biologique en Midi-Pyrénées

[Voir annexe 2](#) : diaporama Contexte et enjeux régionaux pour la filière bio Midi-Pyrénées – Analyse des professionnels.

[Voir annexe 3](#) : Etat des lieux de l'agriculture biologique (document établi par le SRISSET/DRAAF Midi-Pyrénées)

Exploitation des contribution écrites :

Forte mobilisation des acteurs régionaux :

- 14 contributions écrites reçues et richesse des propositions en provenance d'organismes très divers : Interbio (avec Coop de France Midi-Pyrénées et la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées), FRAB, Pôle Bio Massif Central, MIN de Toulouse, Maisons Familiales et Rurales de Midi-Pyrénées, VIVEA, Centre régional d'expérimentation AB, Restaurant inter-administratif de Toulouse, FNE, Agence de l'eau Adour Garonne, JA Midi-Pyrénées, FRSEA Midi-Pyrénées, Conseil Général 31, association Terre de Liens Midi-Pyrénées)

Voir tableau des contributions reçues [annexe 4](#)

Voir diaporama présentant les contributions reçues [annexe 5](#)

Voir diaporama présentant la synthèse des contributions reçues : [annexe 6](#)

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

N°1- Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Proposition:

Le développement de la production a été important en Midi-Pyrénées grâce à l'accompagnement volontariste des Pouvoirs publics mis en place suite au Grenelle de l'Environnement et au plan Barnier et à la très forte implication des 4 réseaux professionnels régionaux (Coop de France MP, InterBio, Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées, FRAB), mais la dynamique de développement est différente selon les filières.

Le développement de la production Bio doit se faire de manière maîtrisée par filière.

Le plan de développement doit prendre en compte les problématiques et les spécificités de chacune des filières en analysant les facteurs de compétitivité régionale. Il doit principalement porter sur l'organisation de l'offre, la structuration des filières et la création de valeur ajoutée en lien avec l'offre régionale. Il est également important de maintenir et développer les crédits à l'animation pour réaliser ces actions.

L'enjeu pour toutes les filières va être de maintenir un prix qui soit rémunérateur pour les producteurs et l'ensemble des opérateurs de la filière et de lier davantage le développement de la production aux besoins du marché.

Avis de la DRAAF et du Conseil Régional

Midi-Pyrénées est au 1^{er} rang national des régions de France pour sa SAU en bio (soit 5,2% de la SAU totale de la région) mais seulement au 8^{ème} rang pour le nombre de transformateurs bio.

La région souffre d'un défaut de structuration de la filière et d'un manque de valorisation de la production agricole brute régionale.

Les circuits courts constituent le principal débouché pour la production régionale : 54 % des exploitations de la région utilisent ce mode de commercialisation (contre 17 % dans le conventionnel).

Les principaux enjeux identifiés visent à :

- Structurer les filières et organiser la production pour répondre aux attentes des marchés
- Développer l'offre régionale en produits transformés et donc à renforcer l'activité des industries agroalimentaires qui traitent des produits AB
- Accompagner les opérateurs économiques dans la pénétration des marchés
- Promouvoir les filières et produits AB régionaux dans les divers réseaux de distribution et de consommation
- Impliquer les transformateurs et les distributeurs dans l'organisation de filières bio.

N°2- Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

En 2010, les partenaires professionnels régionaux de la filière agriculture biologique (Interbio, Coop de France Midi-Pyrénées, Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées et FRAB) se sont engagés dans **un Plan Stratégique Régional pour le Développement de la filière bio de Midi-Pyrénées** sur la période 2010-2013.

Ce plan repose sur 3 enjeux stratégiques :

- le développement de la production biologique régionale de qualité et la pérennisation des exploitations agricoles de Midi-Pyrénées,
- l'amélioration de la structuration de l'offre agricole et de la réponse aux exigences du marché,
- la garantie des dimensions environnementales et sociales de ce mode de production pour répondre aux demandes de la société.

La mise en œuvre de ce plan stratégique repose sur l'élaboration annuelle d'un plan d'action construit en étroite concertation entre les partenaires professionnels de la filière et la DRAAF Midi-Pyrénées.

La réflexion régionale est pilotée par l'association interprofessionnelle Interbio Midi-Pyrénées qui réunit plusieurs commissions en associant les divers partenaires de la filière :

⇒ **Comité de suivi** du plan stratégique et du plan d'actions : prévu 2 fois par an (janv. /fév. ; oct.)
Il réunit les têtes de réseau (professionnels et coordinateurs) dans l'objectif d'échanger sur la mise en place des actions de chacun et synergies éventuelles.

Participants : INTERBIO, CRAMP, Coop de France Midi-Pyrénées, FRAB

⇒ **Commission technique filières régionales** : 1 à 2 fois par an en fonction des besoins et demandes.

Par filière, elle réunit les techniciens et professionnels des différents réseaux.

Elle a pour objectifs :

- échange sur les actions en cours ;
- diffusion de résultats ;
- discussion sur les problématiques filières et émergence d'actions,
- mutualisation entre réseaux.

Filières concernées : grandes cultures, viande, fruits et légumes, vin, RHD.

Participants : INTERBIO, Coop de France Midi-Pyrénées, Coopératives, Chambres d'agriculture, CRAMP, GAB départementaux, FRAB

⇒ **Commission « Conversion/marché »** : 1 fois par an en sept/oct

L'objectif de cette commission est double :

- Mieux orienter les producteurs dans leur conversion en fonction des attentes et capacités du marché ;
- Mieux anticiper et « contrôler » les arrivées de produits sur le marché.

Il s'agit donc d'un échange entre amont et aval (metteurs en marché notamment) afin d'éviter la surproduction dans certaines filières et la mauvaise valorisation des productions régionales.

Participants : Coop de France Midi-Pyrénées, Coopératives, CRAMP, FRAB, INTERBIO

(Cette commission peut être intégrée à l'ordre du jour des commissions techniques filière en fonction du planning de réunion.)

⇒ **Comité de pilotage observatoire amont et aval** : 2 fois par an en janv/fev et oct/nov

L'objectif de cet observatoire est l'acquisition de données techniques, économiques filières et marchés. INTERBIO et la CRAMP pilotes de cet observatoire mettent en place une consultation des partenaires sur les thématiques régionales prioritaires à étudier.

Participants : INTERBIO, FRC2A, CRAMP, FRAB.

⇒ **Commission Expérimentation** : 1 à 2 fois par an

L'animation de cette commission est confiée par INTERBIO à la CRAMP.

Participants : INTERBIO, CRAMP, FRAB, FRC2A, instituts, recherche,...

Avis de la DRAAF et du Conseil Régional : Ce fonctionnement a permis un début de mutualisation entre les réseaux notamment sur l'accompagnement des agriculteurs. Cette démarche est à renforcer pour mieux prendre en compte les besoins des marchés et améliorer la structuration des filières

N°3- Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Proposition

Une meilleure coordination des acteurs depuis 2008 grâce au travail réalisé en amont par les réseaux professionnels notamment lors des comités techniques et des comités stratégiques par filière et grâce à l'implication des Pouvoirs Publics quant au suivi des actions aidées... mais la coordination des actions peut encore être améliorée (réduction des actions réalisées en doublon).

Remarque de la DRAAF

Une COREAM « agriculture biologique » (Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural) se réunit une fois par an. Elle est présidée par le DRAAF, le Conseil Régional participe également à cette commission.

Elle constitue l'instance officielle qui réunit l'ensemble des partenaires concernés par l'agriculture biologique régionale (administrations, collectivités, institutions diverses et organismes professionnels).

Elle permet de suivre les travaux conduits dans le cadre du Plan stratégique et valide les orientations proposées au titre des plans d'action annuels cofinancés par l'Etat et la Région.

Ce n'est pas une instance de travail qui permet une coordination entre acteurs (financeurs ou professionnels)

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

N°4- Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Proposition

Actuellement on peut compter 2 500 agriculteurs sur 120 000 ha en Midi-Pyrénées. On approche les 6% de la SAU régionale, soit l'objectif du précédent Plan.

Objectifs 2017 :

- Tout mettre en œuvre pour favoriser l'organisation de l'offre, la structuration des filières régionales et/ou interrégionales et créer de la valeur ajoutée sur la région.
- Développer les productions en fonction des besoins des filières tout en maintenant un prix rémunérateur pour les agriculteurs.

Dans la mesure où les cartes seront rebattues dans le cadre de la PAC il est difficile de mentionner des indicateurs chiffrés mais les objectifs du Ministre nous semblent atteignables et réalisables.

Avis de la DRAAF et du Conseil Régional :

Le principal objectif en Midi-Pyrénées consiste à favoriser la structuration des filières régionales et interrégionales pour créer de la valeur ajoutée en Midi-Pyrénées. Le développement des conversions doit se faire en cohérence avec les réalités du marché.

L'amont de la filière a connu un fort développement, le nombre de producteur a doublé entre 2007 et 2011 ; la dynamique de conversion devrait se poursuivre encore dans l'ensemble des départements de Midi-Pyrénées.

Si on veut pérenniser les conversions et développer l'agriculture biologique régionale, il est fondamental de **renforcer l'aval de la filière** c'est à dire de développer des outils de transformation agroalimentaire, renforcer des relations avec la distribution, promouvoir les produits AB régionaux et mettre en place une communication vers le consommateur.

N°5- Quelles seraient les priorités retenues ?

Deux positions divergentes

1^{ère} position

- Inciter à la création de nouvelles filières structurées régionales et/ou interrégionales. Renforcer le partenariat avec l'aval des filières Conforter le professionnalisme et la productivité des exploitations AB existantes pour adapter la production aux attentes des marchés (*l'augmentation des conversions n'est pas une finalité*)

2^{ème} position

- Développer au maximum la production bio locale diversifiée, soutenir l'installation, les conversions, la transmission. Soutenir les outils de transformation locaux impliquant producteurs et acteurs économiques

Avis de la DRAAF et du Conseil régional :

Suite au diagnostic régional réalisé, il semble que la 1^{ère} position exprimée (celle d'Interbio) soit celle qui réponde le mieux à la problématique régionale.

Elle consiste à :

- Inciter à la création de nouvelles filières structurées régionales et/ou interrégionales connectant amont et aval afin d'avoir une meilleure adéquation entre la production et les attentes des divers marchés
- Inciter au maintien et à la création de nouveaux outils de transformation pour une meilleure valorisation des productions régionales
- Renforcer le partenariat avec l'aval des filières (transformateurs, distribution)
- Poursuivre la promotion des produits régionaux (notamment au travers de la Marque Bio Sud Ouest France)

- Renforcer la communication vers le consommateur sur la bio et la communication sur les actions de développement auprès de l'ensemble des acteurs
- Renforcer la coordination des actions conduites par l'ensemble des réseaux d'accompagnement de la bio et la coopération entre les acteurs au sein de l'interprofession Interbio pour une meilleure efficacité et cohérence des opérations

Priorités suivant les secteurs :

- Grandes cultures : structuration et maîtrise des assolements en lien avec les besoins des marchés
- Productions animales : structuration et valorisation en bio des animaux produits en MP
- Fruits et légumes : organisation de l'offre et renforcement lien amont/aval
- RHD: Promouvoir l'offre régionale de produits bio et organiser la filière pour répondre à ce marché
- Distribution et consommation : développer l'offre régionale en produits transformés, accompagner les entreprises à pénétrer les marchés, promouvoir les produits bio de MP dans les réseaux de distribution, associer transformateurs et distributeurs dans l'organisation des filières

Pour cela, il est indispensable que **le rôle de l'association interprofessionnelle Interbio Midi-Pyrénées soit renforcé** et qu'elle constitue **l'interlocuteur professionnel unique** au niveau régional.

L'association interprofessionnelle Interbio Midi-Pyrénées doit fédérer l'ensemble des partenaires professionnels impliqués dans le développement de l'agriculture biologique régionale et piloter le nouveau plan stratégique de développement de l'agriculture biologique régional pour la période 2014-2020.

Propositions complémentaires

- Favoriser la transmission des terres bio
- Soutien des conversions dans les zones à enjeu eau potable

Avis de la DRAAF et du Conseil Régional :

Jusqu'à présent le réseau FRAB, bien qu'il participe aux réunions de travail, n'a pas souhaité adhérer à l'association interprofessionnelle Interbio Midi-Pyrénées. Les stratégies développées par la FRAB sont souvent divergentes avec celles de l'association Interbio.

Il est indispensable d'évoluer vers davantage de convergence des acteurs et la mutualisation cohérente de leurs interventions.

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

Sur tout le questionnement relatif aux 6 axes, il est attendu du niveau régional :

- qu'il indique, pour chacune des actions que la concertation régionale fait remonter comme souhaitables, si elle est plus pertinente au niveau national, au niveau régional et/ou au niveau interrégional ;*
- qu'il réfléchisse, lorsque cela est pertinent, sur les approches permettant de passer des étapes « pilotes » à leur diffusion et à leur généralisation.*

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'Existant

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Dispositifs mis en place au niveau national (crédit d'impôt, généralisation de l'aide au maintien, poursuite et déplaçonnement des aides à la conversion), et dispositifs régionaux (accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances et dispositif 132-certification...).

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats (points positifs/négatifs)
MAE CAB (conversion)	Exploitants déjà en Bio pour de nouvelles surfaces ou nouveaux exploitants en Bio	Agence de l'eau Adour Garonne, DRAAF, FEADER	<i>voir détail tab suivant</i>	1240 dossiers traités entre 2007 et 2010 35 440 ha engagées en CAB
Aide à la certification	Exploitants agricoles	réseau FRAB, coopératives et chambres d'agriculture	meure 132 FEADER (355 314 €) + aide région (693 831€) <i>voir détail tab suivant</i>	1 754 dossiers engagés, correspondant à environ 75 % des agriculteurs bio pouvant y prétendre
Aide aux investissements AB (mesure 121 C5 du FEADER), aide à l'installation progressive en AB, aide à la transformation à la ferme en AB (mesure 121 C4-bonification bio)	Exploitations agricoles	Réseaux d'accompagnement bio	3 742 755 € Région + 1 874 120 € FEADER mesures 125 C1 et 121 C4 <i>voir détail tab suivant</i>	Près de 700 projets d'investissements accompagnés dans les exploitations AB de Midi-Pyrénées

Aides directes individuelles	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
aides directes à la conversion (financière)-Union européenne	660 000	1 210 000	3 465 000	2 750 000	-	-	8 085 000
aides directes à la conversion (financière)-Etat	540 000	990 000	2 835 000	3 500 000	-	-	7 865 000
aides directes à la conversion (financière)-Agence de l'eau	-	-	-	2 250 000	-	-	2 250 000
aides à la certification -Union européenne	-	-	-	194 183	81 640	79 491	355 314
aides à la certification -Collectivités territoriales (région)	-	115 410	219 887	196 168	82 875	79 491	693 831
Aides aux investissements de production (région)		475 599	618 198	955 763	734 011	959 184	3 742 755
Aides aux investissements de production (union européenne)				526 400	574 064	773 656	1 874 120
Total	1 200 000	2 791 009	7 138 085	10 372 514	1 472 590	1 891 822	24 866 020

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

Consensus des acteurs régionaux sur :

- la pérennisation de l'ensemble des aides à la production (aide à la conversion, aide au maintien, crédit d'import, aides aux investissements, aide à la certification)
- le besoin de stabilité des dispositifs d'aide sur la durée du programme national pour améliorer la visibilité à long terme
- la complémentarité des aides au niveau national et régional

Débat sur la forme des aides : aide liée au surcoût de la bio comme une MAE, aide liée à la production, aide prenant en charge le surcoût de la bio pour les consommateurs (valoriser les externalités positives de la bio)

Propositions plus précises exprimées :

- Aides à la conversion sur 5 ans, si l'exploitant s'engage à rester en bio pendant 10 ans (national)
- Les dossiers de demande d'aides à la conversion doivent avoir une partie économique pertinente (garantie d'un débouché Bio) (national avec gouvernance régionale sur la priorisation des dossiers aux vues des réalités économiques de filières Bio régionales)
- Pérennisation des aides au maintien (national)
- Révision des aides au maintien tous les 2 ans en fonction du marché conventionnel (national)
- Disposer d'une circulaire détaillant les dispositifs d'aide à l'AB pour toute la durée du programme (national)

Concernant les aides à la conversion et au maintien

N°6 - Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Consensus des acteurs régionaux sur la pérennisation des aides à la conversion et des aides au maintien sur 5 ans avec majoration du montant pendant les années de conversion, avec certaines adaptations faisant débat cf question N°7.

En 15 ans de programmes nationaux de développement de l'AB, on constate que toute revalorisation du montant de ces dispositifs s'est traduite immédiatement par un développement des conversions. Toutefois le CTE a été le meilleur dispositif car il permettait un soutien conséquent (taux de 40% d'aide) aux investissements matériels nécessaires pour réussir la conversion à l'AB, et il proposait une aide à la conversion avec un taux fort les 2 premières années puis une dégressivité pour les 3

années suivantes.

N°7 - Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Consensus sur la nécessaire adaptation nationale des aides aux productions qui en sont privées (apiculture, pisciculture) ou nettement défavorisées (maraîchage)

Débat sur :

- la durée d'engagement en bio : 5 ans, 10 ans afin de garantir d'une « meilleure durabilité » des conversions. En effet, la dé-conversion rapide provoque de nombreuses difficultés dans les filières organisées
- montant des aides : révision des aides au maintien tous les 2 ans en fonction du marché conventionnel, revalorisation du montant de l'ensemble des aides par rapport aux aides en conventionnel et notamment les mesures de réduction des phytosanitaires
- modulation des aides : modulation en fonction du nombre d'emploi avec un plafond par ferme et un montant dégressif pour les grosses exploitations, déplafonnement des aides à la conversion uniquement si l'exploitation reste en Bio pendant 10 ans
- contenu des dossiers de demande d'aide : Les dossiers de demande d'aides à la conversion doivent avoir une partie économique pertinente (garantie d'un débouché Bio) (national avec gouvernance régionale sur la priorisation des dossiers aux vues des réalités économiques de filières Bio régionales)

N°8 - Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

N°8-1 - Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...)?

N°8-2 En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

N°8-3 En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...)?

Consensus sur la nécessité de complémentarité d'intervention entre le niveau national et le niveau régional.

Débat sur le ciblage des aides sur certaines filières, type d'exploitations (petites structures), zonage environnemental « eau », « biodiversité » :

Certains acteurs sont contre une priorisation « à priori » des aides que ce soit via un ciblage sur certaines zones, en réponse à des enjeux de développement de filières ou à des modes d'organisation. Cependant, il faut trouver un complément d'intervention dans ces cas de figure là. De plus, la définition relative aux zones répondant à des enjeux de structuration de filières et aux enjeux de développement ou de structuration de filière doit préalablement avoir été définie en concertation avec les opérateurs économiques des filières régionales. De la même manière et dans la mesure où les enjeux peuvent varier d'une région à l'autre et même d'une année sur l'autre, ils doivent être préalablement définis en concertation étroite avec les opérateurs économiques.

Concernant le ciblage territorial, **consensus sur** le renforcement de la sensibilisation des agriculteurs aux techniques de l'AB dans les zones sensibles vis à vis de l'environnement (zone à enjeu eau potable...) mais pas sur un ciblage des aides sur ces zones.

Certains acteurs souhaitent une priorisation des aides sur les zones à enjeu eau potable : imposer le « zéro pesticide » au terme de 5 ans, contraindre les gestionnaires à engager des actions de développement de la bio, rendre les MAE territorialisées plus attractives et augmenter les moyens dédiés à l'animation sur ces zones.

N°9 - A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

Propositions de certains acteurs :

Lors d'une demande de conversion, nécessité qu'un réel volet économique et de valorisation soit renseigné et vérifié (contrat amont/aval par exemple, études de marchés vente directe, etc.)

Concernant les autres dispositifs

N°10 - D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

Consensus sur :

- Maintenir les aides à la certification
 - Maintenir le crédit d'impôt qui est une mesure très bien perçue par les agriculteurs bio, notamment tous ceux qui sont lésés sur les autres dispositifs d'aide surfacique.
 - Maintenir les aides aux investissements matériels, autoriser l'achat de matériel de moins de 5 ans dans un cadre contrôlé (cessionnaire), adapter la liste d'investissements éligibles
- L'exonération sur le foncier non bâti n'est pas activée sur la région et ne présente pas d'intérêt.

Autres propositions :

- Evaluation de ces dispositifs au niveau national
- Des MAE territorialisées plus incitatives en bio avec un niveau de soutien proportionnel au degré d'exigence environnemental et au degré d'engagement de changement de pratiques et une articulation globale des MAE entre elles

N°11 - Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Consensus sur l'obligation d'avoir une articulation entre le niveau national et le niveau régional

Autres propositions :

- les aides de « base » liées à la conversion et au maintien doivent être gérées au niveau national afin qu'il n'y ait pas de distorsion entre régions ; la complémentarité doit se faire via le niveau régional pour tout ce qui toucherait les zonages particuliers, les enjeux ou autres... et ce en concertation avec les réseaux professionnels agricoles
- articulation entre la politique nationale constituant un socle et la création d'options régionales

N°12 - Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Consensus sur rendre possible le cumul des aides

Autre proposition :

- Mettre en place une cellule interministérielle Bio au niveau national (avec déclinaison régionale) qui assure la cohérence des crédits affectés à l'AB et l'efficacité de leur utilisation par rapport aux objectifs affichés.

Installation/transmission en bio

N°13 - Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

Les enjeux exprimés :

- convertir mais aussi installer pour atteindre les objectifs d'augmentation des surfaces en bio au niveau national,
- maintenir les fermes conduites en bio pendant plusieurs années lors de leur transmission

Actuellement les terres Bio ne font pas l'objet d'une considération spécifique dans la gestion du foncier, ce qui signifie une perte de l'investissement général effectué pendant la période de conduite en AB, de même qu'au niveau des aides attribuées sur ces surfaces.

Consensus sur :

- Donner la priorité au maintien des terres Bio en Bio, lors des opérations d'installations et de transmission
- Favoriser le dialogue avec les SAFER et au sein des CDOA pour optimiser le maintien en bio de fermes lors de la transmission

Autres propositions :

Mettre en valeur le facteur de production « capital terre » amélioré par la pratique Bio par une différenciation des prix conventionnels lors des opérations foncières, remembrement...

N°14 - L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

2 positions divergentes :

1^{ère} position :

- Des dispositifs existent déjà qui fonctionnent et il ne paraît pas pertinent de mettre en place des dispositifs parallèles dispendieux et coûteux. Il est préférable de maintenir une bonne information sur l'AB des agents en charge de ces questions dans les départements.
- Favoriser l'accompagnement des porteurs de projet sur les aspects économiques, filières et marchés (garantie d'un débouché bio...)

2^{ème} position

- Permettre à des réseaux d'accompagnement spécialisés de se doter de compétences spécifiques « installation-transmission », intégrer les structures d'accompagnement bio aux Points Info Installation
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés à un nouveau public (reconversion professionnelle, hors cadre familial, demandeur d'emploi...) en favorisant une approche globale (volet humain, volet commercialisation...), généraliser les diagnostics globaux de conversion et conditionner le versement des aides à leur réalisation

Avis de la DRAAF et du Conseil régional :

Il ne semble pas pertinent de prévoir un dispositif d'accompagnement spécifique pour l'installation en AB. La 1^{ère} position semble la plus pertinente avec l'importance d'assurer un bon accompagnement économique des porteurs de projet.

Autres propositions sur les aides à l'installation et à la transmission en bio :

- Majorer les aides à l'installation pour un jeune agriculteur qui ne pourrait pas bénéficier d'aides à la conversion
- Développer des aides pour les projets d'installation bio atypiques, reconnaître la progressivité de ces installations

- Généraliser les prêts bonifiés pour tous les nouveaux installés
- Institutionnaliser les systèmes de tutorat et de parrainage, généraliser la possibilité de stages courts avant la finalisation d'un CEFI
- Encourager financièrement l'accompagnement de la transmission et les transmissions progressives des fermes en bio (sur 5 à 7 ans), favoriser les formations/accompagnements individuels ou collectifs pour permettre aux cédants de réfléchir le plus en amont possible à leur transmission sur tous les aspects (humain, juridique, financier...)

N°15 - Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Consensus sur

- Intégration de représentants Bio dans les SAFER et les CDOA
- Orientation prioritaire des fermes Bio à des agriculteurs Bio

Par ailleurs, les assises de l'installation annoncées par le Ministre de l'agriculture pour construire une politique de l'installation renouée et renforcée s'appuieront sur un temps de travail en région (qui débutera vraisemblablement en février). Dans ce cadre, l'enjeu de l'installation et de la transmission dans le secteur de l'agriculture biologique sera également pris en compte et une mise en cohérence avec la préparation du nouveau programme bio sera assurée.

Gestion du foncier

N°16 - Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

Le problème d'accès au foncier est ancien en Midi-Pyrénées et n'est absolument pas particulier pour les agriculteurs Bio. Le fort développement de la production Bio en région a progressivement fait évoluer les mentalités des cédants.

Il y a toutefois des difficultés d'accès au foncier pour les porteurs de projet non issus du milieu agricole ou hors cadre familial, mais ce n'est pas spécifique à la bio.

Consensus : à critères égaux, prioriser un acquéreur de foncier bio s'il y en a.

N°17 - Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Ils semblent sous-utilisés compte tenu des problèmes persistants de considération des particularités des terres bio par les SAFER, notamment lors de la transmission des exploitations.

Consensus :

- Orientation prioritaire des fermes Bio à des agriculteurs Bio dans les SAFER et CDOA
- Intégration de représentants Bio dans les SAFER et les CDOA

Autres propositions :

- réviser l'objet des SAFER pour l'adapter aux objectifs de 20 % en bio en 2020
- ouvrir la gouvernance des CDOA et des SAFER à la société civile et aux collectivités territoriales
- création d'une priorité dans les modes de classement des schémas directeurs des structures des départements

N°18 - Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Consensus sur encourager le développement de lieux d'accueil de types espaces tests, pépinières, couveuses permettant l'installation d'agriculteurs bio accompagnés techniquement

Autres propositions :

- encourager la mise en place d'aide pour faciliter l'accès au foncier : financement des mises en réserve de foncier, acquisition de foncier par les collectivités pour une installation bio, en particulier sur les zones à enjeu « eau potable »
- encourager les collectivités à mettre en place dans leur document d'urbanisme des zonages de protection des terres agricoles (ZAP, PAEN...)
- accentuer la veille foncière : identifier les terres bio dans le registre départemental d'installation, identifier les terres bio qui vont se libérer sous 5 ans avec les départs en retraite
- diffusion plus large à l'ensemble de structures d'accompagnement des offres et opportunités foncières (notifications SAFER, offres du RDI)
- généraliser les procédures de révision des prix lors de vente

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.

Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.

N°19 - Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone périurbaine) ?

Consensus :

- renforcer l'accompagnement des agriculteurs en conversion par les conseillers agricoles présents sur le terrain (diagnostic préalable, suivi, formation, conseil technique...); conseillers de l'ensemble des structures d'accompagnement (chambre d'agriculture, GAB, coopératives...)

Divergences sur le type d'accompagnement des producteurs :

- orienter l'appui technique spécialisé sur les aspects « filières et marchés » afin que les producteurs appréhendent les exigences et les demandes du marché et qu'un débouché bio soit garanti
- privilégier un accompagnement global (humain, système d'exploitation, circuits de commercialisation, insertion dans les réseaux...)

Autres propositions :

- généraliser le dispositif chèque conseil pour l'accompagnement des porteurs de projet, permettant la prise en charge d'une partie des prestations de conseil (technique, économique, commercial...) supportés par les agriculteurs en conversion et délivrées par les organismes de développement (Chambre d'Agriculture, GAB...)

N°20 - Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

Analyse des acteurs :

- Les résultats des précédents plans font ressortir une insuffisance de productivité de l'AB française par rapport à la situation dans d'autres pays voisins. Le conseil technique reste une clé fondamentale de l'amélioration de la performance de la production biologique, et le garant de la cohérence et de la garantie de réussite d'un développement de l'Agriculture Biologique. En effet, il joue le rôle de facilitateur de l'adaptation des productions aux attentes du marché et ainsi améliorant le revenu des agriculteurs.
- Les conseillers agricoles doivent être de véritables ambassadeurs de la bio pour espérer atteindre les objectifs chiffrés fixés.

N°21 - Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Consensus

- Renforcer l'accompagnement des agriculteurs en conversion par les conseillers présents sur le terrain
- Maintenir et développer les aides à l'animation bio
- Pérenniser et encourager les actions d'information et de transferts de compétences

Positions divergentes

- Généraliser le dispositif chèque conseil pour l'accompagnement des porteurs de projet
- Type d'accompagnement des producteurs : orienter l'appui technique spécialisé sur les aspects « filières et marchés », privilégier un accompagnement global (humain, système d'exploitation, circuits de commercialisation, insertion dans les réseaux...)
- Modalités de transfert de connaissances : développer les réseaux de fermes de démonstration, décloisonner la bio (info bio dans les supports « agriculture conventionnelle », groupe de travail associant bio et conventionnels, intégrer la bio dans les différentes structures d'accompagnement), mise en place de réunions « partage d'expériences » entre bio et futurs bio, parrainage des producteurs en conversion par un agriculteur bio, obligation d'essai par les producteurs conventionnels d'un % de leur exploitation en bio pour accéder aux aides PAC

Avis de la DRAAF et du Conseil Régional

Actuellement il peut exister des doublons dans la réalisation et le financement des actions de développement par les différents réseaux bio (INTERBIO, Coop de France, réseau FRAB/GAB, Chambres d'Agriculture).

Il est souhaitable dans l'avenir de renforcer la mutualisation et la coordination des actions conduites par l'ensemble des réseaux bio et la coopération entre les acteurs au sein de l'interprofession INTERBIO, pour une meilleure efficacité et cohérence des opérations.

Il est important qu'INTERBIO devienne le lieu de concertation où tous les acteurs du développement discutent les programmes, organisent les actions qu'ils vont mener et mutualisent leurs résultats.

En Midi-Pyrénées, la FRAB n'est pas adhérente à l'Interprofession INTERBIO. Toutefois elle participe aux réunions d'échanges et de concertation organisées par INTERBIO.

Une évaluation régulière des actions conduites est indispensable

Autres propositions :

- généraliser les pôles de conversion bio au niveau régional (mise en commun des compétences des structures de développement et des opérateurs économiques) pour organiser et coordonner l'accompagnement global des producteurs
- éviter les doublons dans la réalisation et le financement d'actions de développement pour la cohérence des réseaux de conseil : chaque réseau s'occupe d'un public spécifique en fonction de ses compétences et de son activité. Elles peuvent être complémentaires et mutualisées.

• disposer d'une vision commune et concertée des opérateurs régionaux intervenant sur la Bio

N°22 - Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

Consensus sur le maintien et le développement des aides à l'animation

Autres propositions complémentaires :

- Maintenir des appels à projets au niveau régional dans le cadre d'une concertation entre financeurs et réseaux professionnels
- Maintenir les aides à l'animation Bio afin de pérenniser un lieu d'échange et de mutualisation interprofessionnel
- Renforcer les aides à l'animation et les flécher sur les réseaux d'accompagnement engagés dans les mesures et dispositif du programme
- Orienter les aides à l'animation vers les actions favorisant l'organisation de l'offre, la structuration de toutes les filières bio et la création de valeur ajoutée
- Assurer une évaluation régulière de l'utilisation des aides à l'animation en fonction des objectifs affichés et des indicateurs proposés.
- Flécher 20 % du montant total du CASDAR par an sur les actions dédiées à la bio mises en œuvre par toutes les têtes de réseaux

Avis de la DRAAF

Nécessité de mettre en place une stratégie régionale de développement de la filière agriculture biologique et d'orienter les crédits pour accompagner les actions qui répondent aux objectifs prioritaires identifiés. Il convient de renforcer la concertation régionale entre financeurs.

En Midi-Pyrénées, un nouveau plan stratégique est à construire pour la période 2014-2017.

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

N°23 – Y a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

De nombreuses actions sont déjà menées et répondent aux demandes des agriculteurs (journaux agricoles départementaux, rubriques AB des sites Internet, journées de démonstration de matériel ou de techniques innovantes issues de l'AB...).

Propositions :

- Poursuivre la communication dans les journaux agricoles départementaux, rubriques AB des sites Internet, journées de démonstration de matériel ou de techniques innovantes issues de l'AB, notes de conjoncture, transferts de technologies, fermes ouvertes
- Elaborer un programme de communication ciblant la conversion des producteurs en fonction des filières et des régions. Les pouvoirs publics devraient associer à la réflexion les interprofessions et les organisations professionnelles afin de développer les secteurs et productions déficitaires...
- Promouvoir le mode de production biologique auprès des futurs agriculteurs : renforcer les interventions dans les établissements d'enseignement agricole...
- Démontrer la rentabilité des fermes AB en affinant le travail sur les références technico-économiques en bio
- Mettre en avant les innovations développées par les producteurs AB en matière de commercialisation et d'organisation....

Avis de la DRAAF et du Conseil Régional :

En lien avec la démarche « Produisons autrement », il est important de réfléchir à une méthode de communication qui permette aux exploitants AB de se construire une identité et une reconnaissance

collective.

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagées (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats en matière de structuration des filières et de développement économique des territoires
Animation bio	Agriculteurs Coopératives Entreprises des réseaux - Interbio - FRAB - Coop - Chambres	DRAAF	2 364 326 € crédits Bop 154 + 1 017 518 € CASDAR <i>Voir détail tableau suivant</i>	Appui technique, concertation entre réseaux structuration de filières bio (grandes cultures et viandes principalement) Entre 30 et 35 dossiers soutenus chaque année depuis 2010
Aide à l'animation et à l'appui technique des projets locaux en faveur de la structuration de la filière bio régionale	Réseaux d'accompagnement bio : GAB, chambres d'agriculture, coopératives	Conseil Régional	1 390 132 € Région <i>Voir détail tableau suivant</i>	Développement d'actions en faveur de l'approvisionnement de la RHD Structuration de filières bio (grandes cultures, viandes)
Aides FNADT dans le cadre du Pôle Bio Massif Central	Association APABA (réseau GAB Aveyron)	Pole Bio Massif central	154 175 € de crédits FNADT attribués à l'APABA entre 2008 et 2012	Animation RHD
Aide aux investissements de l'aval (bonification bio)	Coopératives et entreprises agroalimentaires de stockage, transformation et commercialisation de produits bio	Conseil Régional	2 463 179 € Région + 1 665 364 € FEADER (mesure 123 A)	Accompagnement d'importants projets d'investissements matériels dans les entreprises (notamment de stockage de céréales)
Fonds Avenir Bio	Agriculteurs Coopératives Entreprises	Agence Bio, Conseil Régional	Crédits Agence Bio 732 950 € et FranceAgrimer: 2010: 46 000 € Cofinancement de ces dossiers par le Conseil Régional, le FEADER (mesure 123A)	Investissements immatériels dans les entreprises + investissements matériels

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Animation-Etat	-	414 995	656 785	867 219	692 556	750 289	3 381 844
Animation-Collectivités territoriales (région)	-	174 738	239 829	347 043	309 804	318 718	1 390 132
Animation-Autre	-	-	44 175	50 000	-	60 000	154 175
Structuration-Union européenne	-	-	-	801 633	498 114	365 617	1 665 364
Structuration-Collectivités territoriales (région)	-	308 938	87 088	1 417 832	381 878	267 443	2 463 179
Appui-Union européenne	-	-	-	801 633	381 878	267 443	1 450 954
Appui-Etat	-	-	344 678	124 722	309 550	-	778 950
Total	-	898 671	1 372 555	4 410 082	2 573 780	2 029 510	11 284 598

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

N°24- Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

Consensus:

- Avoir une vision prospective des marchés existants mais aussi émergents grâce à des travaux nationaux accessibles à tous (études de marché nationale et export, études comportements consommateurs),
- Maintenir et développer les crédits à l'animation, nécessaires à la structuration des filières.
- Maintenir et développer les crédits d'investissement et d'appui à tous projets de valorisation de la production bio régionale
- Développer les soutiens aux projets structurants (Fonds « Avenir bio » national et déclinaison régionale)

Autres propositions (non partagées par l'ensemble des acteurs)

- Orienter tous les soutiens publics en faveur de la structuration des filières régionales et interrégionales : investissements, appui trésorerie, majoration de taux d'aides...
- Création d'un fonds de garantie pour l'agriculture paysanne biologique et de proximité (gestion en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire)
- Orienter les fonds publics vers les filières privilégiant l'intérêt collectif et général (équitable, transparence..., RHD)
- Favoriser la création d'une structure d'accueil spécifique aux IAA (Bio et non Bio) sur le modèle de l'Agropôle d'Agen. Cette structure destinée à accueillir principalement des porteurs de projets et des entreprises en phase de démarrage pourrait être initiée et gérée par le Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées qui gère déjà une vingtaine de pépinières en M-P (cf. rezo pep-midipyr.com)
- Placer les agriculteurs AB au centre de la structuration des filières (structuration locale)

N°25- Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

- Une initiative exemplaire déjà ancienne reste toujours emblématique sur la région: c'est le PID (programme intégré de développement) soja lancé en 1994, qui a su associer des producteurs biologiques et conventionnels autour d'un transformateur de soja pour asseoir une filière soja sud-ouest tracée et garantie sans OGM.
- Une initiative plus récente et encore en devenir mais allant dans le bon sens : Bio Vallée Lauragais.
- Les dossiers « Avenir Bio » qui représentent des programmes d'actions concertés entre la Coopération agricole, la DRAAF et le Conseil Régional.

- La concertation entre les réseaux régionaux au sein d'INTERBIO.
- La mise en œuvre du Plan Stratégique de développement de l'Agriculture biologique piloté par Interbio Midi-Pyrénées

N°26- Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

Convergence :

- Maintenir des dispositifs d'aides actuels : Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation et aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement et à l'appui à tous projets de valorisation de la production bio régionale

Des propositions complémentaires ont été exprimées:

- Orienter tous les soutiens publics en faveur de la structuration des filières régionales et interrégionales : investissements, appui trésorerie, majoration de taux d'aides...
Tous les fonds doivent désormais orienter leurs appuis aux actions contribuant à l'organisation de l'offre, la structuration des filières et la création de valeur ajoutée dans nos territoires.
 - Pérenniser et développer régionalement des Appels d'Offres de type Projets amont aval : lien entre production et transformation (marché) ;
 - Accompagner spécifiquement (appui régional différencié en majorant le taux d'aide aux investissements par exemple, etc.) les entreprises bio qui mettent en place des filières d'approvisionnement régionales ;
 - Favoriser une plus grande cohérence des préoccupations de l'aval avec les possibilités de la production ;
 - Disposer d'un guide national et régional de l'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises (PME, médianes et TGE) en lien avec la création, la gestion, le développement, les investissements, etc ;
- Création d'un fonds de garantie pour l'agriculture paysanne biologique et de proximité (gestion en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire)
- Orienter les fonds publics vers les filières privilégiant l'intérêt collectif et général (équitable, transparence..., RHD)

Avis de la DRAAF :

Des choix politiques sont à faire au niveau national pour orienter les priorités et les soutiens publics.

N°27- Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Propositions exprimées : 1 seule contribution : (Interbio):

- Les financeurs : services de l'Etat et collectivités territoriales notamment ;
- Les 4 réseaux professionnels régionaux (CRAMP, FRAB, Coop de France-MP, Interbio) parce qu'ils connaissent les problématiques et les enjeux des opérateurs et des filières régionales Bio.

N°28- Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Propositions exprimées : 1 seule contribution : (Interbio):

- Créer une plate-forme d'échanges entre les régions afin de mutualiser plus facilement les actions réalisées dans chaque région et réduire les distorsions entre les dispositifs d'aides selon les régions : technique, financiers;
- Dupliquer le mode de fonctionnement mis en place entre Midi-Pyrénées et Aquitaine : commissions filières interrégionales : technique, promotion, structuration de filières;
- Par rapport à l'approvisionnement :
 - Le bassin de production est le sud-ouest pour de nombreuses productions ;
 - Une concurrence existe entre entreprises pour l'approvisionnement de grosses unités de transformation lorsque la production est insuffisante ;
 - Une concurrence existe également sur certains marchés.
- La démarche Bio sud-ouest France est un signe encourageant – communication, commercial

Contractualisation entre les opérateurs de la filière

N°29- Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

Consensus

- **Contractualisation pluriannuelle de la production à la distribution** et optimisation de la chaîne logistique

Autres propositions exprimées

- Contractualisation des échanges entre organisations collectives de producteurs et opérateurs de l'aval
- Contractualisation dans le cadre de démarches équitables et solidaires, dans la transparence des prix et des marges...

Les circuits de distribution

N°30- Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Des propositions divergentes ont été exprimées :

1^{ère} Position:

- Favoriser les animations points de vente et les diverses actions de promotion
- Associer la distribution dans l'identification de l'origine des produits bio
- Impliquer la distribution dans le développement des filières de produits bio régionaux
- Poursuivre le programme de communication « grand public » de l'Agence Bio

2^{ème} Position:

- Développer des Organisations Economiques de Producteurs bio grâce à des aides financières, pour regrouper l'offre de produits bio et mutualiser les moyens des producteurs (prospection, commande groupée, logistique...)

La connaissance des filières et des marchés

N°31- Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ?
Lesquels ?

Consensus

- Disposer d'outils actualisés :
 - prévisionnelles / production AB (déclarations PAC, formulaires SAB-C)
 - suivi des productions : bilans cultureaux grandes cultures
 - Confier à un établissement public régional la collecte de données mensuelles sur la production, la transformation et la distribution de produits Bio au travers d'enquêtes participatives réalisées par les acteurs professionnels eux-mêmes puis les consolider aux niveaux régional et national afin de les publier mensuellement
 - observatoire de la production, de la mise en marché et de la consommation (fruits et légumes, productions animales, secteur viticole)
 - données permettant d'anticiper les évolutions de marché bio (type panel GMS, études prospectives ...)

Propositions divergentes exprimé par un acteur

- Développer des sections AB au sein des interprofessions nationales qui sont des lieux privilégiés pour partager les analyses de marché

Avis de la DRAAF et du Conseil Régional:

Des propositions précises ont été développées par Interbio sur ce thème (voir contribution d'Interbio jointe à cet envoi)

N°32- Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Propositions exprimées (par Interbio) :

- Confier à un établissement public régional la collecte de données mensuelles sur la production, la transformation et la distribution de produits Bio au travers d'enquêtes participatives réalisées par les acteurs professionnels eux-mêmes puis les consolider aux niveaux régional et national afin de les publier mensuellement
- Favoriser les synergies entre les interprofessions conventionnelles et les associations de type interprofessionnelles Bio, notamment pour la tenue d'un observatoire aval sur les principales filières régionales.

Autres outils

N°33- Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

Propositions exprimées (par Interbio) :

- Avoir des outils par filière tels les bilans de fin de campagne mais surtout les bilans prévisionnels fin de campagne de FAM qui sont de vrais tableaux de bord. Etendre ces bilans à d'autres cultures en impliquant d'autres interprofessions et partenaires. Ainsi, avoir des outils par filières ou par production où les données de l'amont et celles de l'aval qui seraient consolidées et confrontées.
L'objectif, chaque fois que c'est possible, est d'utiliser les outils déjà existants et fonctionnels du conventionnel pour l'AB.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).

En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagées (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Aide à la promotion des produits bio	Tous les acteurs	Conseil Régional	48 981 € FEADER (mesure 133)	Meilleure connaissance des produits bio
Aide au développement bio dans la RHD (opération Label Attitude/repas bio dans les lycées)	lycéens	Conseil Régional	4 583 259 € aide région	financement d'un repas par semaine dans les lycées à partir de produits bio

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Animation-Union européenne	-	-	-	-	28 843	20 138	48 981
Animation-Collectivités territoriales (région)	-	412 400	479 354	1 376 440	1 091 093	1 223 972	4 583 259
Total	-	412 400	479 354	1 376 440	1 119 936	1 244 110	4 632 240

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

N°34- Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Propositions convergentes

- Soutenir et renforcer la promotion des produits AB français et la communication à destination des consommateurs. La consommation est le moteur du développement de l'AB. Le programme de communication grand public de l'Agence Bio doit être poursuivi et les garanties apportées par la production Bio et le produit Bio réaffirmées. La question du prix ne doit pas être éludée mais le surcoût doit être bien expliqué au consommateur (niveau national)
- Associer la distribution dans la communication sur l'origine France et Sud-Ouest des

- produits bio (niveau national et régional)
- Développer la consommation de produits bio dans la restauration collective

Autres propositions complémentaires

- Soutenir des démarches pour développer l'export de produits bio : des interactions à l'export avec d'autres consommateurs doivent pouvoir être accompagnées (études consommation à l'étranger, etc.),
- Faire évoluer les appels d'offres de marchés publics pour développer l'utilisation de produits bio dans la restauration collective publique afin de favoriser le maintien et/ou la création de filières régionales ou interrégionales ;
- Pérenniser les actions « Label Attitudes » des CR et le dupliquer au niveau des autres collectivités (CG et autres),
- Favoriser l'information du consommateur et le rapprochement consommateur-producteurs, clés du développement de la consommation des produits bio
- Baisser la TVA sur les produits bio (*exprimé dans une seule contribution*)

N°35- Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

2 propositions exprimées :

- En utilisant le cadre des Programmes Régionaux Offre Alimentaire comprenant notamment des actions en RHD, comme par exemple Un fruit pour la récré par un fruit bio. Ainsi que par l'exemplarité de l'Etat et des services nationaux de santé dans la promotion des produits Bio (restauration collective).
- Généraliser les circuits de proximité à dimension sociale, créer un programme de soutien des circuits courts bio

Restauration hors domicile

N°36- Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible « locaux » dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

Positions divergentes

1^{ère} position :

- Promouvoir l'offre régionale de produits bio et organiser la filière pour répondre à ce marché
- Simplifier l'approvisionnement en produits bio régionaux pour la RHD (revoir le principe des appels d'offres)
- Evaluer l'efficacité des actions conduites à l'échelon régional et national

La structuration du débouché RHD implique une organisation adaptée pour y répondre. Les prix sont très peu attractifs et les contraintes logistiques importantes. Pour éviter que les importations ne captent ce segment de marché, il faut accompagner le développement de filières de production capables de répondre aux marchés de la RHD en termes de volumes, de prix et de logistique.

La politique de développement de la demande doit être cohérente avec les caractéristiques de l'offre française, sinon cela favorise les importations.

En région, les structures de production de légumes ne sont pas orientées vers ce mode de commercialisation ; de plus les interlocuteurs (intendants, cuisiniers) ne sont pas habitués à

fonctionner directement avec des producteurs, leurs délais de commande sont trop courts. Aussi il faut s'appuyer sur les structures économiques existantes dont c'est le travail.

2^{ème} position :

- Faire des choix politiques forts pour introduire des produits bio locaux dans la RHD (c'est-à-dire : financer la formation des cuisiniers et gestionnaires, financer l'organisation de la logistique, financer l'animation éducative)
- Généraliser les Appels d'Offre Publics et accompagner les collectivités dans l'écriture de leurs cahiers des charges

Autres propositions

- Poursuivre l'opération du Conseil Régional «Label Attitude » avec un budget spécifique dédié aux produits bio, décliner au niveau d'autres collectivités l'opération « Label attitude » (Conseils Généraux...)
- Distinguer les produits bio locaux / produits locaux

Avis de la DRAAF

La DRAAF soutient la 1^{ère} position exprimée, les études conduites en 2012 pour apprécier le marché de la RHD, ont démontré qu'il y avait actuellement une inadéquation entre l'offre faite aux restaurants de produits bruts en petites quantités et les attentes de la restauration collective exigeante au niveau volume, de la qualité et du prix.

Les seuls résultats positifs obtenus en Midi-Pyrénées depuis plus de 10 ans, sont enregistrés à des échelles locales. Ces initiatives ont nécessité des soutiens publics conséquents pour des résultats souvent modestes et dont la pérennité dépend exclusivement de l'engagement politique local qui a pu être développé.

N°37- Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Proposition

Les actions en faveur de la restauration hors domicile au niveau régional pourraient être :

- Développer les actions de communication en faveur des produits bio issus des filières régionales telles les journées « information et dégustation ... », catalogues produits, etc.
- Médiatiser les outils de présentations de l'offre régionale (site Ofralim),
- Sensibilisation à la réglementation et à la certification,
- Aménagement des démarches et donc des coûts de certification pour la RHD privée...

Achats des ménages

N°38- Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Consensus

- Renforcer les opérations de promotion sur les lieux de vente et la communication en partenariat avec les distributeurs (artisans, magasins, GD)
- Communiquer en valorisant les bienfaits sur l'environnement et le maintien d'un tissu économique local
- Privilégier les médias qui impactent les habitudes de consommation (Pub TV et radio ...)
- Mettre en avant les transformateurs et leurs marques régionales : guides et plaquettes

N°39- Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

1 seule propositions exprimées (par Interbio) :

Le décloisonnement de l'AB passe aussi par une plus grande collaboration avec les autres acteurs auprès des entreprises et des consommateurs.

Propositions :

- Mise en avant de certains produits (pain, viandes, etc.) au travers d'un partenariat filières et Chambre des métiers,
- Faire des opérations de promotion sur tous types de lieux de vente des produits bio

Actions de communication et d'information

N°40- Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :
- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

1 seule propositions exprimées (par Interbio) :

- Consolider la mission actuelle de l'Agence Bio.
- Mettre en avant les atouts spécifiques de la production nationale Bio dans les actions de communication.
- Exemple régional : journée d'information et de dégustation des produits Bio à destination de la RHD
- Mettre en place une plateforme d'information de ce qui se fait ailleurs pour une meilleure concertation.

N°41- Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

1 seule propositions exprimées (par Interbio) :

- Il serait utile d'amener ce public cible faire des visites chez des agriculteurs et des opérateurs économiques reconnus par l'ensemble de la profession... en plus des outils déjà mis en place dans le cadre de l'Agence Bio.
- Permettre aux enseignants (et aux élèves) de participer aux actions et la vie professionnelle des filières bio...

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

* **Recherche** :

L'ensemble des activités permettant de faire progresser les connaissances scientifiques.

Selon le code rural (Livre 8) "La recherche agronomique et vétérinaire concourt au développement et à la compétitivité de la filière agricole et du secteur de la transformation des produits agricoles. Elle répond en priorité aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la valorisation de la biomasse, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales....Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir....Les organismes publics de recherche exercent auprès des pouvoirs publics une mission d'expertise.

La recherche appliquée vise à traduire les avancées scientifiques en applications directement utilisables par les acteurs économiques. Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, la recherche appliquée est principalement le fait des instituts techniques et des entreprises.

L'expérimentation est un outil privilégié de la recherche.

La recherche participative est une démarche incluant les acteurs économiques à la définition et à la conduite des programmes de recherche.

* **Développement** :

Au sens agricole du terme, le « développement » définit les activités des organismes et des structures qui participent à la dissémination et au transfert des connaissances, des technologies et des modes d'organisation pouvant générer un progrès dans la production.

Les instituts techniques, les chambres d'agricultures, les coopératives et les organismes nationaux à vocation agricole et rural, aux côtés des entreprises du secteur privé contribuent au développement.

Au sens industriel du terme, la recherche et le développement sont emboîtés, sans distinction entre les acteurs. La R&D définit les actions conduites en aval de la recherche amont pour transformer un concept innovant en produit pouvant être mis en marché.

* **Appui technique** :

Au sein du développement agricole, actions conduites sur le terrain pour assurer le conseil et la diffusion des connaissances auprès des producteurs, une fois que les techniques sont stabilisées. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.

Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Diffusion des résultats de l'expérimentation	agriculteurs	DRAAF, Conseil régional	UE (mesure 111b) 259 953 € Bop 154 : 169 446 €	
Soutien à l'expérimentation et à la recherche de références	Instituts techniques, centres expérimentaux, chambres d'agriculture, coopérative	Conseil Régional	région : 773 218 € <i>voir détail tableau suivant</i>	Notamment accompagnement du programme d'expérimentations sur les grandes cultures conduit par le CREAB

AXE 4 - R&D et FORMATION

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Formation et R&D-Union européenne	0	0	0	0	102 776	157 177	259 953
Formation et R&D-Etat	0	0	0	0	64 753	104 693	169 446
Formation et R&D-Collectivités territoriales (région)	0	111 021	166 370	125 809	215 598	154 420	773 218
Total	-	111 021	166 370	125 809	383 127	416 290	1 202 617

QUESTIONNEMENT

[Recherche / R&D \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

N°42 - Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

Un programme régional d'expérimentation coordonné spécifique AB existe depuis bientôt 15 ans financé par le Conseil régional. Mais compte tenu de la dimension et de l'hétérogénéité de la région, les moyens alloués à l'expérimentation restent insuffisants.

Ce dispositif s'est renouvelé en 2007 avec la remontée des besoins d'expérimentation lors des commissions filières d'InterBio, permettant ainsi d'ouvrir les préoccupations aux besoins de l'aval. Une meilleure concertation reste nécessaire entre les différents réseaux afin que les programmes établis par les centres d'expérimentation collent aux demandes du terrain, aussi bien de l'amont que de l'aval.

En ce qui concerne la recherche, la présence de plusieurs chercheurs de divers laboratoires toulousains engagés sur des projets relatifs à l'AB reste un atout pour consolider des projets collaboratifs.

Toutefois sur certaines productions (légumes, productions animales) il n'y a pas assez de recherche locale, on manque de données. Il est fait appel à la complémentarité interrégionale sur la station d'expérimentation Invenio, mais il y a des problèmes de financement pour les expérimentations bio, de même qu'au CEFEL car ce sont les adhérents qui cotisent et orientent les travaux d'expérimentation. Il y a très peu (voire pas du tout) de cotisation des agriculteurs bio à l'expérimentation.

Consensus :

- augmenter les moyens dédiés à la recherche sur la bio

- renforcer le transfert de connaissances vers les agriculteurs
- favoriser la coordination entre les centres d'expérimentation dans le choix des expérimentations et leur réalisation aux différents niveaux : national, interrégional, régional.

Autre proposition :

- modifier les modalités de financement des dispositifs de recherche – développement non adaptées car les financements annuels actuels ne permettent pas une bonne coordination de programmes de recherche pluriannuels

N°43 - Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

- Sélection variétale de semences adaptées aux contraintes de la production biologique
- Gestion des ravageurs (connaissance de leur cycle de vie) et protection des cultures en plantes pérennes et production de protéagineux + colza
- Itinéraires techniques pour les productions végétales, gestion de la fertilisation, fonctionnement du sol, équilibre des rotations, amélioration techniques et matérielles, dynamique de l'azote
- Optimisation des rations hivernales. Amélioration énergétique des techniques utilisées en bio.
- Conservation des semences.
- Développement des sources protéiques pour la nutrition animale.
- Renforcer les recherches sur la gestion sanitaire des élevages biologiques
- Optimisation de l'organisation et du temps de travail des agriculteurs en système biologique.
- Recherche sur les marqueurs de la qualité organoleptique des produits biologiques
- Intégrer les problématiques des marchés et de l'aval
- Anticipation au changement climatique
- Protection de la ressource en eau
- Efficience énergétique
- Blocages culturels au développement de la bio
- Chiffrage économique des externalités positives de la bio
- Systèmes de culture (approche systémique de l'exploitation)
- Accentuer les recherches sur l'agronomie fondamentale, notamment les écosystèmes des sols, la fertilité ainsi que sur les cycles de vie des pathogènes et des ravageurs
- Développer les actions de recherche/expérimentation en maraîchage et productions animales pour lesquelles on manque de données.

N°44 - Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

Consensus :

- augmenter les moyens dédiés à la recherche sur la bio
- renforcer le transfert de connaissances vers les agriculteurs bio, favoriser les échanges et toutes les actions de transfert de technique entre Agriculture Biologique et conventionnelle
- favoriser la coordination entre les centres d'expérimentation dans le choix des expérimentations et leur réalisation aux différents niveaux : national, interrégional, régional.

Autres propositions :

- améliorer la gouvernance et le processus de sélection des actions de recherche : nécessité d'associer et d'interpeller la profession agricole et les groupes d'agriculteurs lors des décisions de projets
- donner les moyens à la filière de recenser les innovations et de pouvoir les communiquer.

- réaliser dans chaque région une étude prospective sur la bio et identifier les conditions pour atteindre 20 % de bio en 2020
- doter chaque région d'un observatoire de la bio

N°45 - Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

Consensus :

- améliorer la gouvernance des actions de recherche en associant la profession agricole à la sélection des actions afin qu'elles répondent à leurs préoccupations

Propositions :

- développer des partenariats entre la recherche agricole et les autres disciplines de recherche (sociologie, santé, mécanique...)
- développer les liens avec les écoles d'ingénieurs en agriculture pour mener des travaux de recherche communs
- favoriser les échanges entre acteurs de la bio et acteurs de l'agriculture conventionnelle, favoriser les transferts de connaissances entre les deux modes de production
- le choix des priorités de recherche doit se faire en associant l'ensemble des acteurs concernés (agriculteurs, instituts techniques et de recherche, organismes de développement, établissement d'enseignement agricole, organismes économiques...)
- favoriser la coordination entre les centres d'expérimentation pour la mise en œuvre des expérimentations, éviter ainsi les doublons et permettre de répondre aux questions de l'ensemble des filières
- financer le temps partenarial des agents de développement participant à des projets de recherche sur une durée déterminée, comme cela existe dans l'enseignement agricole avec les postes d'ingénieurs sur 3 ans sur un thème

N°46 - Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Propositions :

- la cohérence devait être assurée par les animateurs du RMT DévAB. Par ailleurs, les animateurs français de CORE Organic avec la DGER doivent assurer d'un peu plus près la cohérence des programmes aux différents niveaux. Au niveau national cela concerne le CSAB. Au niveau européen, on pourrait imaginer que la DGAgri s'occupe de cette coordination, sans laisser toute la place à TP Organics. Au niveau international, il existe une structure de coordination de la recherche en lien avec la FAO qui pourrait être mobilisée (ORCA avec ICROFS et le FIBL).
- la mise en cohérence des programmes de recherche reste trop segmentée : Au niveau national via l'ITAB et le RMT DevAB, au niveau européen via le Core-organic et la plateforme TP Organics et au niveau mondial au niveau de l'IFOAM. Une meilleure coordination de ces différents niveaux serait souhaitable.

N°47 - Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

Consensus :

- améliorer la gouvernance des actions de recherche en associant la profession agricole et agro-alimentaire à la sélection des actions afin qu'elles répondent à leurs préoccupations
- renforcer le transfert de connaissances vers les agriculteurs par différents moyens : en

s'appuyant sur des groupes d'agriculteurs, en augmentant les moyens dédiés à la diffusion, en diversifiant les outils de diffusion (presse technique, synthèse, essais bouts de champs), en mutualisant les moyens des différentes structures

Autres propositions :

- favoriser le transfert de connaissances et de références entre bio et agriculture conventionnelle
- favoriser la mutualisation des moyens et des compétences entre les différents acteurs de la recherche-développement
- encourager la création de comité de recherche associant un large panel d'acteurs au niveau territorial
- Mobiliser la recherche sur l'amélioration des performances de l'AB et le pôle de compétitivité Agrimip sud-ouest Innovation sur les problématiques soulevées par l'Agriculture Biologique.

N°48 - Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

Proposition :

- par un dispositif adapté qui prend en compte les particularités imposées par le cahier des charges de l'AB

[Développement agricole / Appui technique \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1

N°49 - Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

Propositions exprimées

En continuant d'avoir un lieu de concertation (InterBio) où tous les acteurs du développement annoncent les actions qu'ils vont mener et où ils mutualisent leurs résultats.

L'important est que chaque réseau s'occupe d'un public spécifique en fonction de ses compétences et de son activité. Elles peuvent être complémentaires et mutualisées. Il faut évidemment également vérifier qu'il n'y ait pas de doublon.

Reconnaître le travail réalisé en AB par les organismes de développement agricole officiels permettrait d'optimiser les actions menées.

Maintenir et développer les crédits à l'animation afin de pérenniser un lieu d'échange et de mutualisation interprofessionnel.

Autres propositions :

- généraliser les pôles de conversion bio au niveau régional (mise en commun des compétences des structures de développement et des opérateurs économiques) pour organiser et coordonner l'accompagnement global des producteurs
- éviter les doublons dans la réalisation et le financement d'actions de développement pour la cohérence des réseaux de conseil : chaque réseau s'occupe d'un public spécifique en fonction de ses compétences et de son activité. Elles peuvent être complémentaires et mutualisées
- éviter les doublons dans les instances collectives (ex. COREDEF)
- disposer d'une vision commune et concertée des opérateurs régionaux intervenant sur la Bio

Actuellement il peut exister des doublons dans la réalisation et le financement des actions de développement par les différents réseaux bio (INTERBIO, Coop de France, réseau FRAB/GAB, Chambres d'Agriculture).

Il est souhaitable dans l'avenir de renforcer la mutualisation et la coordination des actions conduites par l'ensemble des réseaux bio et la coopération entre les acteurs au sein de l'interprofession INTERBIO, pour une meilleure efficacité et cohérence des opérations.

Il est important qu'INTERBIO devienne le lieu de concertation où tous les acteurs du développement discutent les programmes, organisent les actions qu'ils vont mener et mutualisent leurs résultats.

En Midi-Pyrénées, la FRAB n'est pas adhérente à l'Interprofession INTERBIO. Toutefois elle participe aux réunions d'échanges et de concertation organisées par INTERBIO.

N°50 - Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

N°51 - Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

N°52 - Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

Consensus sur :

- pérenniser et encourager les actions d'information et de transferts de compétences
- maintenir les crédits dédiés à la diffusion et au transfert de connaissances : mesure 111 B du FEADER...

Propositions sur les modalités de transfert de connaissance :

- développer les réseaux de ferme de démonstration, fermes ouvertes
- décloisonner la bio : information sur la bio dans les supports sur l'agriculture conventionnelle, groupe de travail associant agriculteurs bio et conventionnels, intégrer la bio dans les différentes structures d'accompagnement (section bio dans les organisations de producteurs conventionnelles...)
- mise en place de réunions « partage d'expériences » entre bio et futurs bio
- renforcer les outils de diffusion existants : articles dans les journaux agricoles départementaux, rubriques AB des sites internet, journées de démonstration de matériel ou de techniques innovantes issues de l'AB, notes de conjoncture, transferts de technologies
- parrainage des producteurs en conversion par un agriculteur bio
- obligation d'essai par les producteurs conventionnels d'un pourcentage de leur exploitation en conduite bio pour accéder aux aides PAC
- donner une place plus importante aux formations bio dans les programmations budgétaires
- identifier les compétences sur la bio existantes en région et au niveau national afin de les mobiliser
- mutualiser les connaissances entre les différents réseaux d'accompagnement
- développer la diffusion de références techniques sur la bio en augmentant leur production

N°53 - Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

Cf Question n° 49

N°54 - Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la

conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...) ?

Cf axe 1 : Question n°19

Consensus :

- renforcer l'accompagnement des agriculteurs en conversion par les conseillers agricoles présents sur le terrain (diagnostic préalable, suivi, formation, conseil technique...); conseillers de l'ensemble des structures d'accompagnement (chambre d'agriculture, GAB, coopératives...)

Divergences sur le type d'accompagnement des producteurs :

- orienter l'appui technique spécialisé sur les aspects « filières et marchés » afin que les producteurs appréhendent les exigences et les demandes du marché et qu'un débouché bio soit garanti
- privilégier un accompagnement global (humain, système d'exploitation, circuits de commercialisation, insertion dans les réseaux...)

Autres propositions :

- généraliser le dispositif chèque conseil pour l'accompagnement des porteurs de projet, permettant la prise en charge d'une partie des prestations de conseil (technique, économique, commercial...) supportés par les agriculteurs en conversion et délivrées par les organismes de développement (Chambre d'Agriculture, GAB...)

Avis de la DRAAF et du Conseil Régional :

Une réflexion est à conduire pour conforter un pôle régional de recherche / innovation en agriculture biologique sous la coordination d'Interbio.

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

*Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.
Aides FEADER (dispositif 111A-formation).*

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Formation VIVEA	agriculteurs	VIVEA	UE (mesure 111a) 133 014 € dont 2011 : 52 330 € et 2012 : 80 684 € Etat : 376 358 € dont 2011 : 192 357 € et 2012 : 184 001 €	1459 bénéficiaires formés

QUESTIONNEMENT

N°55 - Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

Consensus sur :

- amplifier les liens et relations entre enseignement agricole et réseaux d'accompagnement bio afin d'adapter les formations aux actualités et problématiques des filières bio

Autres propositions :

- généraliser la mise en place d'ateliers ou de fermes bio dans tous les établissements de formation agricole (lycées, école d'ingénieur...)
- proposer la formation sur la bio comme un module obligatoire, mettre en place des stages sur la bio dans le cursus
- accompagner les stages hors cadre scolaire
- inclure dans toutes formations de base un volet sur la réglementation bio
- co-construire les formations (sujets d'étude pour les travaux collectifs des étudiants, exploitations Bio à visiter, interventions sur des sujets techniques ou économiques de l'AB) entre les acteurs de l'enseignement agricole et les réseaux d'accompagnement bio
- préciser les référentiels sur la bio pour l'enseignement supérieur

N°56 - Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

Propositions :

- permettre aux enseignants de participer aux actions et à la vie professionnelle des filières bio afin que les actualités et les problématiques des filières soient présentées et partagées

(visites chez des agriculteurs et des opérateurs économiques, participation à des journées organisées par les réseaux de développement (exploitation + opérateur économique + tendances marchés, etc.), de diffusion de résultats d'expérimentation en bio...)

- une intervention plus fréquente des experts de la bio dans les établissements et dans le cadre de l'ENFA
- créer des passerelles entre le monde de l'enseignement et les opérateurs économiques pour que les actualités et les problématiques des filières soient présentées et partagées
- mettre en place des programmes de formation co-construits entre les acteurs de la formation (CNFPT, Fomabio...) et les réseaux d'accompagnement bio afin de répondre aux besoins des enseignants
- proposer aux enseignants des formations obligatoires sur l'écologie dont la bio

N°57 - Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

Consensus sur :

- poursuivre la mise en place de formations pour les artisans des métiers de bouche

Autres propositions :

- inclure des modules de formation sur la bio dans les formations de type restauration et agro-alimentaire

Autres débats sur la formation

Formation des agriculteurs

Consensus sur :

- favoriser les apports concrets et les mises en situation en s'appuyant sur les réseaux d'accompagnement bio

Autres propositions :

- donner une place plus importante aux formations bio dans la programmation budgétaire du VIVEA
- créer de nouveaux types de formation : parrainage, groupe de projets...
- rendre l'offre de formation sur la bio visible et lisible
- développer les synergies entre organismes de formation
- encourager les formations agricoles adultes professionnalisantes pour les producteurs
- inclure dans toutes formations de base un volet sur la réglementation bio
- co-construire les formations entre les acteurs de la formation et les réseaux d'accompagnement bio
- promotion de la bio dans les formations des agriculteurs
- étendre la formation des agriculteurs sur la bio au-delà des questions techniques (analyse économique, commercialisation, gestion de la main d'œuvre, intégration dans les réseaux professionnels et le territoire...)
- intégrer la formation dans l'offre globale d'accompagnement aux producteurs
- proposer des formations à l'échelle infra-départementale pour profiter des réseaux locaux (agriculteurs locaux, collectivités locales, organismes économiques) et lancer une dynamique collective

Formation des conseillers agricoles

Propositions :

- former les conseillers des structures d'accompagnement agricole sur la bio
- sensibiliser tous les conseillers agricoles des réseaux d'accompagnement à la bio comme outil de protection des ressources en eau

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisable en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

N°58- Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

Propositions

- Mettre en place un code douanier européen spécifique permettant un suivi de la gestion des flux de produits AB
- Harmoniser les interprétations de la réglementation européenne entre EM (systèmes de contrôle et sanctions)
- Adopter un régime exempté permettant aux grandes entreprises, levier du développement des filières, d'être éligibles à l'ensemble des financements publics (taux différenciés)
- Rémunérer la bio pour son action de dépollution

Concernant la réglementation bio

N°59- Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Consensus

- Harmoniser les pratiques entre EM :
 - Créer un guide lecture européen (supprimer les guides nationaux)
 - Mettre à jour le guide phytosanitaire
 - Renforcer la certification et le contrôle des importations
- Poursuivre l'harmonisation de l'application du règlement par les organismes certificateurs français
- Renforcer la lutte contre les usages abusifs du terme « bio »

Divergences

- Faire des fiches techniques réglementaires par production
- Faire évoluer la réglementation :
 - Pour favoriser la production de semences fermières et la sélection participative,
 - Pour lever la condition du non-labour pour la bio en zone de montagne

N°60- Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

Consensus

- Établir un cahier des charges national précis sur les domaines non couverts par le règlement européen bio (cosmétique, textile...)

N°61- Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Réponses exprimées :

- Des freins existent en productions végétales : Obligation d'utiliser des semences et plants certifiés bio : cela renchérit les coûts de production, réduit la diversité végétale.

- Renforcer le système de contrôle et de certification :

Le système de certification et de contrôle de l'AB en Europe est l'un des plus exigeants et des plus rigoureux. De la robustesse de ce dispositif dépend la confiance des consommateurs et donc le développement de la filière. C'est pourquoi, la France doit défendre les propositions suivantes :

- Renforcer la supervision des autorités compétentes dans les États membres sur les organismes de contrôle (vérifier les procédures d'évaluation des risques et leur mises en œuvre réelle) ;
 - Renforcer la surveillance de la Commission Européenne sur les systèmes de contrôle des États membres par des visites d'audit plus fréquentes ;
 - Réfléchir à une harmonisation des barèmes de sanctions en cas d'infractions entre États membres et organismes de contrôle ;
 - Favoriser l'échange d'informations au sein des États membres, entre les États membres et la Commission, ainsi qu'entre États membres ;
 - Avoir un retour des activités de contrôle des organismes certificateurs auprès des professionnels.
- Renforcer le contrôle des importations dans le cadre du régime d'équivalence pour les pays tiers :
 - Renforcer la supervision des pays tiers reconnus comme équivalents pour la production biologique ainsi que des organismes de contrôles reconnus équivalents par la Commission ;
 - Améliorer les échanges d'informations entre autorités de contrôle en UE et avec les pays tiers.

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

N°62 - Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Consensus sur :

- mettre en place une instance de suivi et de pilotage interministérielle (Agriculture, Environnement, Finances) pour piloter le plan et veiller à la cohérence des actions
- déclinaison en région de l'instance de suivi et de pilotage nationale pour notamment partager les objectifs stratégiques régionaux de développement de la bio
- nécessaire évaluation régulière des actions conduites

Propositions sur les modalités d'évaluation :

- évaluation périodique des actions conduites réalisée au niveau national afin de veiller à la cohérence transversale de celles-ci, de façon à pouvoir réorienter les crédits selon les besoins
- au niveau régional, évaluation annuelle de la mise en œuvre du Plan national en région confiée au Conseil Economique et Social régional

N°63 - Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Consensus sur :

- associer l'ensemble des partenaires au pilotage et au suivi du Plan national : ministères concernés par la Bio, FAM, professionnels de la filière bio, élus, Agence de l'Eau, Agence Bio, organismes de formation, enseignement agricole, instituts techniques, recherche, consommateurs, associations environnementalistes, chambres consulaires, représentants de l'industrie agroalimentaire et de la distribution

N°64 - Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Proposition :

- élaborer une feuille de route co-construite par les acteurs professionnels du secteur AB et le ministère, recueillant l'engagement objectif de chaque partenaire pour donner de la cohérence à l'ensemble des actions menées

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

N°65 - Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Propositions :

- Journées de diffusion ouverte à l'ensemble des parties prenantes de la filière (types journées Amont-Aval, comités techniques régionaux où sont présentées les nouvelles filières structurantes et innovantes régionales et interrégionales...)

N°66 - Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Propositions :

- Journées Amont-Aval Viandes, Journées Amont-Aval Grandes Cultures co-organisées par les réseaux d'accompagnement bio régionaux permettant des échanges et rencontres entre les producteurs et les acteurs économiques (qui présentent leurs stratégies et besoins)
- Journées de présentation et de dégustation des produits destinés à la RHD
- Pôle Bio à des salons professionnels ou grand public (type SISQA, Natexpo, Biofach, etc.)
- Tous les dossiers de structuration filière soutenus « Avenir Bio »
- Comités Techniques Filières, mis en place au sein de l'interprofession INTERBIO, regroupant les 4 réseaux professionnels bio (COOP DE FRANCE, Chambre d'Agriculture, FRAB et InterBio)
- Elaboration en 2010 d'un plan stratégique régional bio Midi-Pyrénées issu d'une réflexion sur la stratégie régionale de développement de la filière bio associant l'ensemble des réseaux bio (Interbio, Coop de France, Chambre d'Agriculture, FRAB) et animé et coordonné par l'interprofession INTERBIO. Déclinaison annuelle du plan régional en plan d'actions annuelles

Contributions des acteurs

→ Voir annexes

[Annexe7_Interbio.pdf](#)
[Annexe8_FRAB.pdf](#)
[Annexe9_AgenceEauAG.pdf](#)
[Annexe10_CREAB.pdf](#)
[Annexe11_FNE.pdf](#)
[Annexe11bis_FNEsuite.pdf](#)
[Annexe12_JA_MP.pdf](#)
[Annexe13_ConseilGénéral31.pdf](#)
[Annexe14_MFR.pdf](#)
[Annexe15_MIN_Tlse.pdf](#)
[Annexe16_PôleBioMassifCentral.pdf](#)
[Annexe17_RestaurantInterAdm.pdf](#)
[Annexe18_TerresLiens.pdf](#)
[Annexe19_VIVEA.pdf](#)
[Annexe20_FRSEA.pdf](#)